



SAINT-VERAND

Journal communal

Octobre 2022



www.saint-verand.fr

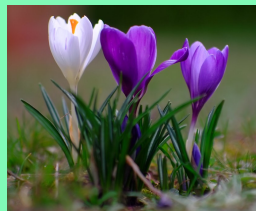
Sommaire

3



RETROSPECTIVE

6



VIE MUNICIPALE

8



JEUNESSE

10



TRAVAUX

13



CCAS

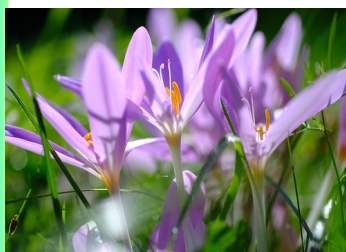
14



ASSOCIATIONS

EDITO

Le respect de l'autre est la première règle de bon voisinage



Tous, nous aspirons à vivre dans un environnement serein de qualité. Par les actions entreprises, par les attitudes et les comportements adaptés et adoptés, la plupart d'entre nous s'emploie quotidiennement à contribuer à améliorer le cadre de vie du village.

Seulement, tous ces efforts consentis, toutes ces volontés farouches à faire en sorte que notre village soit un havre de paix, ont encore une fois été assombris par les conflits de voisinage générés par les comportements abusifs de certains. Certes, peu nombreux sont les habitants irrespectueux mais assez pour polluer l'été de celles et ceux qui ont dû subir leurs faits et gestes !

Que de doléances reçues pour nuisances sonores ou haies non taillées...

Que de temps perdu et d'énergie dépensée alors que les dossiers communaux se bousculent.

Vous comprendrez aisément que je puisse m'insurger contre le manque de civisme, l'irresponsabilité et le manque de respect qui sont, certes, l'apanage de personnes minoritaires qui se croient tout permis, sans doute car elles sont en vacances, mais qui, de ce fait, empêchent les « autres » de l'être !

Essayons donc d'être des citoyens responsables, autonomes, solidaires et respectueux de l'environnement d'autrui. La bonne entente entre voisins est primordiale et s'entretient. Encore faut-il connaître les règles et surtout les appliquer. Vous trouverez ci-après un petit rappel de vos droits et devoirs pour savourer la prochaine Fête des Voisins en toute sérénité.

Cet éditto me permet encore une fois de vous assurer de l'investissement et du travail colossal réalisé par les adjoint(e)s et les conseiller(ère)s municipaux en charge des dossiers en cours.

Certains sont finalisés, comme la rénovation et l'extension de l'espace dédié à la restauration scolaire ou encore les travaux autour du parking de l'école et des mobilités douces ou encore la pose des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école élémentaire... ou encore l'avancement à grands pas du dossier concernant la piste cyclable... ou encore... ou encore...

Vous allez me dire : « C'est long ! ». Je vous répondrai : « Oui, tout est long et prend du temps ! » car personne, excepté les initiés ne peut réaliser les lourdeurs administratives incontournables, les demandes de subvention indispensables, les réunions de travail interminables et j'en passe !

Tous ces projets à mener parallèlement, évidemment, à la gestion quotidienne et à l'accompagnement de nos agents municipaux, hors pair ! Nous avons de la chance !

Enfin, Comme nous l'indique la floraison des colchiques dans les prés, l'été est terminé pour les petits écoliers à qui je souhaite personnellement une très bonne rentrée !

Dominique UNI

Ça c'est passé sur Saint-Vérand...

Après 2 ans d'absence, la kermesse organisée par le Sou des écoles s'est tenue le 24 juin dernier, avec la participation de l'équipe enseignante. Structure gonflable, course en sac, tombola et autres activités étaient au programme cette année.



Le 2 juillet dernier, agents, équipe éducative et élus ont pu se réunir autour d'un pot de fin d'année. Une soirée qui a permis de saluer le travail de chacun durant cette année.

L'occasion également de remettre à plusieurs agents la médaille d'honneur régionale, départementale et communale au titre de récompense pour 20 années au service des collectivités locales.

Bonne continuation à Sophie Langlamet qui nous quitte pour d'autres horizons !



Le dimanche 3 juillet était organisé l'accueil des nouveaux habitants de la commune ainsi que des parents ayant eu un enfant depuis le début de l'année. Une matinée conviviale permettant aux élus de faire connaissance avec les nouveaux saint-vérannais(es) mais aussi à certains voisins de se rencontrer.



Afin de récompenser les efforts fournis et accomplis tout au long de l'année, par les membres du Sou et les bénévoles présents à chacune des manifestations, un pot de l'amitié a été servi le 1er juillet.



Un été actif au Mixage :

Du 11 au 14 juillet , le Mixage a proposé une semaine du sport.

Ainsi, malgré les fortes chaleurs, les courageux ont pu pratiquer gratuitement des activités sportives variées, et nouvelles pour certains .

Les participants se sont initiés à la danse africaine, au skate board, au tir à l'arc, à l'aïkido, au street hockey ainsi qu'à la pêche à la mouche.



Sports Loisirs Bien-être



Quinze marcheuses et marcheurs de SLBE ont relevé le défi de l'EuroNordicWalk'In Vercors des 3 au 5 juin 2022 à Lans-en-Vercors. Alignés sur 13, 17 et 24 km, beaucoup étaient là pour la première fois, bravo !

La dernière randonnée de l'année s'est déroulée en Chartreuse, suivie d'un excellent repas face au Mont Blanc. 20 sorties ont été réalisées, en moyenne de : 10 km, 430 m de dénivelé + et un indice IBP de 60 équivalent à l'effort physique nécessaire pour marcher 30 km à plat.

La saison sportive de Sports Loisirs Bien-Être s'est terminée avec son traditionnel pique-nique. Plus de 25 personnes étaient présentes devant la salle des Fêtes. Il a été précédé d'une permanence d'inscription pour 2022/2023 qui a connu un réel succès.



Martine Menard, adhérente à SLBE depuis 2 ans, a réussi son stage de formation et est devenue Accompagnatrice Bénévole de Randonnée pour notre association.

Toutes nos félicitations !



Le mercredi 6 juillet s'est tenu le repas champêtre au boudrome de Saint-Vérard.

Plus de 80 adhérents ont assisté au traditionnel repas (paëlla) et ont pu s'adonner à leurs activités favorites (boules lyonnaises ou cartes) dans un cadre idéal. Une journée très conviviale.

La prochaine Assemblée Générale se tiendra le 21 octobre 2022 à la salle des fêtes à 18 h 30.



Malgré l'annulation du feu d'artifice samedi soir 30 juillet pour cause de sécheresse, la vogue de Saint-Vérard a proposé de nombreuses animations pour les petits et les grands. Démonstrations d'éducation canine faites par Canis Educo de Lison Monnet, balades en poneys proposées par l'Ecrin d'Eden mais aussi tournoi de boules à l'occasion du challenge Thérèse Marchand.



Le soir, le repas raviolis et le bal des années 80 ont attiré 300 personnes qui ont profité de cette belle soirée d'été.

Dimanche 31 juillet, c'était au tour des randonneurs à pieds ou en VTT de prendre le départ. 11 et 16kms pour les marches. 25, 35 et 45 kms pour les vététistes. L'après-midi, le challenge Michel Gay-Méry a de nouveau réuni les pétanqueurs. La vogue a continué le lundi 1er août avec un 3ème challenge bouliste de la commune et la coupe Gerbert.



Le dimanche 19 juin, Saint-Vérard a organisé sa Fête de la musique de 9h à 19h. De nombreux groupes de musique étaient présents. Le marché d'artisans et producteurs locaux a également attiré du monde.



La 11ème édition du Moto-cross organisée par le Moto Club des pays de Saint-Marcellin s'est déroulée le 29 mai dernier.

Une journée radieuse, des passionnés, une belle piste et des spectateurs nombreux.



Dimanche 11 septembre, s'est tenue la 8ème édition du Marché des créateurs et de l'artisanat organisé par le CCAS de Saint-Vérard. Sous un beau soleil, les nombreux exposants (une cinquantaine) ont pu montrer leur savoir-faire. Des stands étaient installés à l'extérieur et dans la salle des fêtes. La buvette a été tenue par le Comité des fêtes et une petite restauration sur place assurée par les producteurs du marché.



LE BRUIT DE VOISINAGE

VIE MUNICIPALE

Musique écoutée à tue-tête par son voisin, aboiements de chiens, bruits de fêtes intempestives le soir ou encore de perceuses...

Le bruit est la nuisance de la vie quotidienne la plus mal supportée et la plus redoutée.



Véritable trouble anormal de voisinage, la loi sanctionne le bruit excessif, civilement et pénalement.

Qu'est-ce qu'un bruit excessif ?

👉 Ce que dit la LOI : *Aucun bruit particu-*

lier ne doit, « par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité ».



1 seul de ces 3 critères suffit. Aucun texte ne prévoit de seuil ou de mesure acoustique pour des bruits comportementaux.

Il provient notamment de cris d'animaux, principalement d'aboiements, des appareils de diffusion du son et de la musique (radio,

télévision, chaîne Hifi...), des outils de bricolage ou de jardinage, des appareils électroménagers, des pétards, des activités occasionnelles (fêtes familiales, travaux de réparation...) et de certains équipements fixes (ventilateurs, climatiseurs...).

Est-il interdit de faire du bruit uniquement la nuit ?

Dans la conscience collective, seul le tapage nocturne est répréhensible et il est possible de faire tout le bruit que l'on souhaite jusqu'à 22 heures. En réalité, il n'en est rien : **on a l'obligation de respecter la tranquillité d'autrui, et, ce, quelle que soit l'heure, de jour comme de nuit.**

Le bruit excessif est donc répréhensible 24 heures sur 24. Cependant, l'appréciation du caractère excessif sera différente selon l'heure. Ce qui est acceptable le jour ne l'est pas forcément la nuit.

La médiation

Comment faire cesser le bruit le plus efficacement ?

Si un arrangement avec le voisin fauteur de trouble est impossible, la prochaine étape est de porter plainte, par simple lettre, contre ce dernier, auprès des services de police qui transmettront au procureur de la République. Si ce dernier poursuit la plainte, alors la victime peut se constituer partie civile et ainsi obtenir des dommages et intérêts.

LE TOP 3 DES TROUBLES DE VOISINAGE*



* litige.fr

Comment prouver que le bruit est excessif ?

Avant tout recours, faire constater le bruit excessif est un préalable obligatoire.

➔ De jour, il faut contacter les services municipaux (le maire étant le garant de la tranquillité publique en matière de bruit) ou la gendarmerie.

➔ De nuit, seules les forces de police ou la gendarmerie sont joignables.

Le représentant de la force publique ou l'agent municipal assermenté constate le bruit « à l'oreille. » Le bruit excessif peut effectivement être apprécié sans mesure sonométrique préalable même si parfois ce dispositif est préconisé (bruit lié au fonctionnement d'une pompe à chaleur par exemple). L'appréciation est donc subjective : ce n'est pas le nombre de décibel qui est pris en compte mais la gêne occasionnée au voisinage. Si la nuisance sonore est reconnue, un procès-verbal de constat d'infraction est rédigé.

L'amende encourue, en cas de nuisances sonores, peut aller jusqu'à 450 €.



LE JARDINAGE, LE BRICOLAGE, LES TRAVAUX DE CHANTIERS

Les travaux entraînant l'usage de matériels bruyants (tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse...) sont soumis à des horaires définis par la loi.



À Saint-Vérand, les particuliers peuvent effectuer leurs travaux :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et 14h à 19h30 ;
les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h
les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

L'entretien de la végétation

L'élagage de la végétation doit être régulier et annuel, tout comme le ramassage des feuilles. La végétation ne doit pas gêner vos voisins et dépasser sur l'espace public (trottoirs, rues, signalisation, réseaux aériens...). Vous devez prendre en considération que la hauteur d'un arbre peut être dangereuse selon les conditions climatiques (tempêtes, rafales de vents...).



Vous n'avez pas le droit de couper vous-même les branchages de votre voisin dépassant sur votre propriété, seulement les racines de l'arbre, à l'aplomb de la limite séparative.

Il est interdit de cueillir les fruits de l'arbre de votre voisin, même si la branche dépasse dans votre propriété ; seuls les fruits qui tombent vous appartiennent.

Il est interdit de brûler à l'air libre ses déchets verts (herbes, feuilles mortes, résidus d'élagage, de taille de haies et arbustes ou de débroussaillage, épluchures...), comme l'ensemble de ses déchets ménagers. Brûler ses déchets verts à l'air libre est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. Les voisins incommodés par les odeurs

peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.

Pour évacuer vos différents déchets et notamment ceux issus du jardin, rendez-vous à la déchèterie. À moins que vous vous lanciez dans le compost !

Haie non mitoyenne : quelles obligations ?

Dès lors que la haie n'est pas mitoyenne, seul le propriétaire du terrain sur lequel elle se trouve est responsable de son entretien. Si la haie en question est composée d'arbres et que les branches de ces derniers débordent chez le voisin, celui-ci peut demander au propriétaire de les couper. En revanche, il n'a pas le droit de le faire lui-même.



Selon le Code Civil, une haie ne peut dépasser les 2 mètres de haut si elle est plantée à moins de 2 mètres de la limite de votre terrain.

L'UTILISATION DES CAMERAS

Un particulier peut installer des caméras à son domicile pour en assurer la sécurité. **MAIS,**



Dans tous les cas, il doit **respecter la vie privée des voisins, des visiteurs et des passants** et de ce fait, ne peut filmer **que l'intérieur de sa propriété** (par exemple, l'intérieur de la maison ou de l'appartement, le jardin, le chemin d'accès privé). Il n'a pas le droit de filmer la voie publique, y compris pour assurer la sécurité de son véhicule garé devant son domicile.

Si un dispositif installé par un particulier ne respecte pas ces règles, vous pouvez saisir :

- le service des plaintes de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) ;
- les services de gendarmerie ;
- le procureur de la République ou le tribunal civil.

Séjour à Château Rocher

Cette année, nous avons posé nos valises à Roybon, dans le magnifique centre de Château Rocher !

A notre disposition 6 roulottes et un immense domaine pour nos jeux de plein air...

Une équipe composée de CM1, de CM2 et de 6èmes... épaulés par 4 adolescents de Mixage Café, sous l'œil toujours vigilant de Emilie et Geoffrey, animateurs de Zébulon et de Kandy, animatrice de Mixage Café.

Il est à souligner une implication sans faille de ces 4 ados, Solène, Bastien, Olivine et Laura qui, dès 7h du matin jusqu'à tard le soir, étaient à nos côtés pour veiller au bon déroulement de la colo. Une présence grandement appréciée par les enfants et sans doute des vocations d'animateurs révélées !

Des projets d'animation autour de l'environnement et toujours autour de l'entraide, l'autonomie et le respect des rythmes de chacun. L'intervention de Philippe Crouzet de « Fishing Fever » a rencontré un vif succès !



Plein de bons moments ont ponctué ce séjour, rythmé par les petites confidences du soir dans les roulottes, les repas conviviaux, les fous rires avant de s'endormir, les veillées, les batailles d'eau...

Cela fait quelques années déjà que l'on organise des séjours ; chacun d'eux est différent et singulier en fonction des enfants, du lieu, des activités, de l'équipe... mais une chose est sûre, c'est qu'on ressort toujours ravi de cette belle aventure humaine !



Zébulon a fêté ses 20 ans

Déjà 20 ans que le centre d'accueil de loisirs de Saint-Vérand accueille les enfants de 3 à 11 ans durant les périodes de vacances de Toussaint, février, printemps et été... et aussi en accueil périscolaire le mercredi matin. Zébulon reçoit jusqu'à 50 enfants répartis en trois tranches d'âges, 3 à 5 ans, 6 à 8 ans et 9 à 11 ans.

"Un accueil de qualité qui permet l'éveil et l'épanouissement de l'enfant, lui apportant la découverte et le développement de ses capacités physiques, intellectuelles et créatives, indispensables à sa vie en société", tel est le credo du centre de loisirs. Zébulon fonctionne harmonieusement grâce à de véritables piliers fidèles au centre. Françoise Damier dirige le centre depuis 18 ans et s'appuie sur un noyau d'animateurs fidèles : Emilie, présente depuis 14 ans et Geoffrey, 8 ans.

Pour fêter ses 20 ans, une petite fête conviviale a été organisée le 13 juillet avec les parents, les enfants et l'ensemble des animateurs.

Durant cet été, les enfants ont profité de nombreuses sorties, que ce soit à la piscine l'Olympide, au plan d'eau du Marandan ou encore à vélo jusqu'à la ferme des Rossats.

Un bel été passé et de beaux souvenirs avant de reprendre le chemin de l'école !



Tarifs périscolaires

Ceux-ci n'ayant pas été revus depuis 5 ans, les tarifs périscolaires ont été retravaillés et votés lors du Conseil municipal du 28 juin dernier.

Il a été décidé une augmentation de 0,30 € sur le tarif de la pause méridienne (avec repas), cette augmentation correspondant à la hausse du prix coûtant du repas.

Concernant les temps de garderie du matin (7h30-8h30), de midi (11h30-12h30) et du soir (16h30-18h30), il a été proposé d'appliquer une augmentation de 15% sur les tarifs actuels. Consultables sur le site de la commune, ces tarifs sont entrés en vigueur au 1er septembre 2022.



De la bonne humeur au menu

Si vos enfants fréquentent la restauration scolaire de Saint-Vérand, alors vous avez forcément entendu parler de Carine et « Mumu ». Carine BIALON, en poste depuis 2007, assure tous les jours la préparation des repas des tout-petits aux plus grands, de même que l'entretien des locaux



Muriel GAIFFIER, conseillère municipale, veille, quant à elle, bénévolement à ce que personne ne manque de rien. Qui ne l'a jamais entendu dire « Moi, si je le fais, c'est pour voir le sourire des enfants ! ».

En ce premier jour de rentrée, elles ont été les premières à inaugurer la nouvelle cantine et se sont affairées à prendre leurs marques avant l'arrivée des enfants.

Du foot au périscolaire avec l'AS VerSau

Cette rentrée, une nouveauté est au programme des activités périscolaires : des séances de football les jeudis soir. A l'initiative de Florian Coyat, responsable de l'école de foot de l'As VerSau, ces séances ont démarré depuis la mi-septembre et se poursuivront jusqu'aux vacances de la Toussaint. Elles pourront être renouvelées des vacances de Pâques jusqu'à l'été.

Au-delà de la pratique du football, c'est une transmission de valeurs par une approche ludique qui est proposée. Etablir et respecter les règles de jeu, le partage, le sens du collectif... des valeurs qui se retrouvent dans le sport comme dans la cour de récréation.



Rentrée :

152 enfants répartis en 6 classes, ont repris le chemin de l'école !



Directrice : Mme Florence CHAREYRE

Equipe enseignante :

Carole JOURDAN :

24 PS/MS

Annie MERLE :

26 MS/GS

ATSEM pour les classes de
maternelles :

Janine VERGARA

Sylvie VASSALO

Danièle GLENAT :

24 CP/CE1

Aurélien MOTTET :

26 CE1/CE2

Nathalie ROSSIGNOL :

26 CE2/CM1

Florence CHAREYRE

secondée par Mr Joël WAGNER :

25 CM1/CM2

Mme Glenat, Mme Merle, Mme Chareyre, Mme Mottet, Mr Wagner, Mme Rossignol, Mme Jourdan

Rénovation de la cantine

On savait que le bâtiment de la cantine, construit en 1992/1993, présentait des performances thermiques et acoustiques très médiocres, comme le précisèrent, par la suite, les conclusions du diagnostic effectué par les services du CEP (Conseil en Energie Partagé). Par ailleurs, la salle ne donnait plus entière satisfaction sur le plan fonctionnel : l'organisation intérieure, les flux, la mutualisation des usages de la salle de restauration, les contraintes des 2 services de restauration avaient fait ressortir un manque de place. Le projet a donc intégré l'extension (environ 27 m²) de cette salle.



Les différentes études ont conclu à la nécessité d'une rénovation lourde du bâtiment avec notamment un travail sur l'enveloppe du bâtiment, le renforcement de l'isolation de la toiture et des murs, la reprise de la ventilation mécanique et une amélioration de l'étanchéité des menuiseries.

Une fois le maître d'œuvre sélectionné (agence « A MINIMA » de Voiron), un appel d'offre "Travaux" a permis de sélectionner les entreprises pour les 9 lots, à savoir GIRAUD MARCHAND, FINOT JACQUEMET, FANGEAT ET ASSOCIES, CHAMBARAND CARRELAGE FAIENCE, RMB, EVCS et CES.

Par ailleurs, la mission de **coordination de sécurité et de protection de la santé et contrôle technique** a été confiée à l'APAVE. Les travaux ont débuté en janvier 2022, ils se sont terminés pendant les vacances d'été, pour que le bâtiment puisse être opérationnel pour cette rentrée scolaire de 2022/2023.

Un chantier globalement bien passé mais qui a dû faire face à des contraintes de plusieurs ordres : l'installation provisoire de la cantine dans la salle des fêtes, la mise en sécurité de la cour de l'école et bien sûr, les contraintes liées à **l'allongement des délais d'approvisionnement et à la hausse des coûts des matériaux** en 2022.

Malgré tout, les délais et l'enveloppe budgétaire initiaux ont été respectés. Ce projet a été subventionné à hauteur de 80%, soit 231 553 € perçus répartis entre la subvention du Conseil Départemental de l'Isère via son plan « ECOLE » à hauteur de 136 407 € et celle de l'Etat, via la DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) qui s'élève à 95 146 €.



Mobilité douce

Pour être performante, la mobilité douce est tributaire d'itinéraires attrayants, sûrs et bien reliés entre eux. La démarche engagée depuis le début du mandat sur l'amélioration des espaces publics et du réseau des mobilités douces a pour objectif la sécurisation et la densification des réseaux piétonniers et cyclables pour permettre de renforcer l'attractivité de ces modes de déplacements.

Ces enjeux impliquent des interventions localisées qui ont été identifiées lors du diagnostic réalisé en mars 2021 par la commission « mobilité » de la commune.

Suite à ce constat, une étude globale a été engagée pour avoir un avant-projet et une estimation financière sur 6 secteurs identifiés dont le réaménagement du parking de l'école et ses abords. Pour permettre d'engager les travaux, la commune a confié une mission de Maitrise d'Œuvre au Cabinet Pedro ANDRADE SILVA pour l'accompagner dans la conception et le suivi de chantier sur les secteurs d'intervention.

Après une mise en concurrence, l'entreprise retenue pour les travaux est TOUTENVERT. Le marché de travaux comprend une tranche ferme (travaux 2022) et une tranche optionnelle (travaux 2023) pour un montant global de 167 814,56 € HT, soit 201 377,47 € TTC.

Les travaux réalisés cet été comprennent la mise en sécurité du parking de l'école et de ses abords, le cheminement de l'école au lotissement « Les Charmilles » et le cheminement « rue du stade ».

Concernant le parking de l'école, arriver le plus près possible de la porte d'entrée, sur la « drop zone », est l'objectif des parents qui déposent leurs enfants en

voiture. La sortie de l'école, lieu souvent chaotique de prise en charge ou de dépose, d'attente et de passage, est aussi un lieu de rencontres et d'échanges qui doit être de qualité. C'est un espace public emblématique qui doit articuler sécurité et convivialité.

Après une phase de test d'environ 2 ans, avec mise en place de balises provisoires et d'un marquage au sol, il s'est avéré que le dispositif expérimental mis en place répondait aux attentes et à la sécurité des abords du groupe scolaire.



POINT DE VIGILANCE

La zone de dépose-minute ne doit pas être confondue avec une zone de stationnement de courte durée. Pour que la zone soit la plus efficace possible, il est primordial que les parents s'arrêtent le temps strictement nécessaire pour déposer ou embarquer leurs enfants, sans pénaliser le trafic. La phase test a permis de bien positionner la zone de « dépose minute », mais également a confirmé la nécessité de faire en parallèle un « couloir » de passage pour les véhicules n'utilisant pas le dépose minute.

A noter que ces aménagements bénéficient de 79 876,00€ de subventions du Conseil Départemental de l'Isère et de 38 708,00€ de l'État avec la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) qui représentent près de 70 % du coût d'investissement.

Travaux de voirie

Dans le cadre de l'aménagement futur de la piste cyclable et afin de réduire la vitesse des véhicules, il a été procédé à l'installation d'un rétrécisseur provisoire « test » sur la RD côté sud du village.

Suite aux mesures réalisées avec le radar, ce rétrécissement a permis de faire diminuer la vitesse moyenne de 12 % : en effet, 68 % des véhicules entrant respectent le 50 km/h contre 54.5 % avant la pose de l'alternat ; 50 % des véhicules sortant respectent le 50 km/h contre 32.5 % avant.

Un deuxième double alternat « test » a été installé sur la rue des Acacias, là encore pour réduire la vitesse des véhicules et sécuriser la sortie des riverains et le cheminement des piétons. Ces aménagements temporaires ont pour but de vérifier l'efficacité des dispositifs avant la réalisation définitive.



De nombreux chantiers mis à l'honneur !



Samedi 24 septembre – 10h - Le rendez-vous était ainsi donné au stade afin de faire le tour des aménagements apportés aux bâtiments sportifs initiaux. A l'origine, ce projet de création, d'extension et de rénovation fut porté par le maire sortant Bernard EYSSARD et son équipe municipale de l'époque. Elément essentiel de la cohésion du village et des environs, ce projet marquait déjà l'ambition sportive de l'AS VERSAU mais aussi celle de son président de l'époque, Denis CHEVALLIER.

Après plusieurs années de travaux, cet équipement de proximité se voit aujourd'hui doté d'un terrain synthétique, d'un city-park et de vestiaires flambant neufs et témoigne de l'engagement des dirigeants,

des bénévoles et des élus qui prennent très à cœur les responsabilités éducatives et citoyennes qui leur incombent dans le cadre de la pratique sportive. Aboutissement de ce grand projet pour le sport qui rassemble !

Puis une déambulation depuis le stade jusqu'au village permettait de découvrir les travaux de cheminements doux réalisés cette année, notamment entre le lotissement « Les Charmilles » et le parking de l'école. Un cheminement enfin carrossable qui fait le bonheur des poussettes et des tout-petits sur leurs vélos et très attendu des familles ! C'est tout un programme d'amélioration des mobilités douces entrepris qui se poursuivra l'an prochain sur d'autres tronçons du village.



Un arrêt devant l'école

primaire pour retracer les étapes de l'installation des panneaux photovoltaïques installés depuis ce printemps sur le toit de l'école élémentaire grâce au partenariat très étroit tissé avec l'association des Centrales Villageoises qui portent des projets divers en faveur de la transition énergétique, sujet dont la commune s'est emparée de manière très volontariste puis découverte de la nouvelle configuration du parking entièrement repensé pour une meilleure sécurisation des enfants de l'école.



Enfin, découverte du nouveau bâtiment de la restauration scolaire, un projet de l'année rondement mené puisque les enfants ont pu découvrir ce nouvel espace tout en couleur lors de leur rentrée scolaire. Cette réalisation méritait bien un ruban tricolore et c'est en présence des 2 conseillers départementaux, du maire de Saint-Sauveur, des membres des Centrales Villageoises et de l'AS VERSAU, des artisans, des agents communaux et des élus Saint-Vérannais que cet équipement était inauguré en bonne et due forme !

Au tour maintenant de vous tous, habitants du village pour venir découvrir ce lieu plus particulièrement dédié à nos enfants.

**Rendez-vous dans la cour de l'école,
VENDREDI 7 octobre à partir de 18h**



ENCORE ET TOUJOURS DU NOUVEAU AU MIXAGE CAFÉ !

A partir du **1^{er} septembre**, Mixage Café ouvrira ses portes **tous les samedis après-midi** de 14h à 18h afin de se retrouver, papoter, échanger, partager un moment de convivialité...

Vous aurez aussi la possibilité de participer à un atelier numérique animé par Jérôme, notre conseiller numérique en place, qui sera heureux de répondre à vos questions ou prêt à proposer un atelier sur mesure pour des sujets plus ciblés...

Des envies, des besoins, des suggestions... n'hésitez pas à le contacter !



En parallèle de cette activité, les parents auront la possibilité de participer à un atelier théâtre, accompagnés de leurs enfants, atelier animé par une professionnelle de 14h à 15h30 sous l'œil attentif de Valérie !

**INSCRIPTIONS AUPRÈS DU MIXAGE AU
04 76 38 82 19**



Il revient en force ! Le Repas de Noël des aînés... ou le colis !

Terminées les contraintes sanitaires liées à la Covid-19 ! Enfin, le voilà de retour !

Le **repas de Noël** de nos aînés de **75 ans et plus** aura lieu le **jeudi 1^{er} décembre** à midi à la salle des fêtes.



Si vous êtes concernés par cette tranche d'âge, vous aurez un choix à faire : le repas ou le colis.

Un courrier précisant les modalités et doublé d'un bulletin d'inscription, vous sera prochainement envoyé. Surveillez vos boîtes aux lettres !



On imagine, on réalise, on participe !

Zébulon et Mixage Café proposent un projet artistique à destination de tous les habitants de Saint-Vérand !

Un projet qui se déroulera sur l'année 2022/2023 avec une exposition en juin.

« Balade et ballade au détour du chemin ! »



L'idée, recyclez et créer...

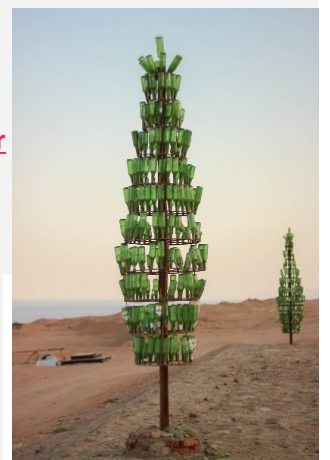
Le thème, des personnages ou des animaux sortis tout droit de votre imagination... Et de la poésie en prime...

L'exposition, partout dans le village...

Vous voulez participer : nous contacter à zebulon@saint-verand-38.fr ou au 04 76 64 92 46

Un projet fédérateur au niveau de la commune... Alors, petits et grands, école, périscolaire, extrascolaire, associations, Mixage Café, familles...

on compte sur VOUS !





SOU DES ECOLES

En cette année scolaire 2022-2023, nous vous attendons nombreux avec au programme, vente de sapins en décembre, de fromage en février, notre traditionnelle randonnée le dernier weekend de mars ainsi que la kermesse en juin, suivie par notre pot de fin d'année.

Le Sou des écoles de Saint-Vérand, c'est une association de parents d'élèves, dont le but est de récolter des fonds par le biais de manifestations organisées au cours de l'année. Cela permet aux enfants de bénéficier de nombreuses sorties et activités scolaires (par exemple : cinéma, visite de musée, stage artistique ou sportif etc.).

Si vous êtes intéressé pour participer en tant que bénévole, à une, ou plusieurs de nos manifestations, n'hésitez pas à nous contacter par email à sdesaintverand@outlook.fr et rejoindre une équipe dynamique et investie.

L'HIPPOPOTAME AMOUREUX



L'association l'Hippopotame amoureux change de nom et devient "Couleurs composées" avec toujours des cours de peinture/dessin qui se poursuivent sur cette année 2022/2023.

Ils auront lieu le vendredi de 9h30 à 11h30.

Tous niveaux. Matériel fourni.

Pour plus de renseignements contacter Laurence au **0603021526 / laurencematesa@gmail.com**.

GYMNASTIQUE FEMININE

L'association de gymnastique féminine de Saint-Vérand propose une remise en forme basée sur des séances d'étirements, d'assouplissements, de travail de gainage, de renforcement musculaire et bien d'autres exercices à la portée de tout public et tout ceci dans une ambiance chaleureuse et amicale rythmée par un fond musical.

Des cours de circuits training font également partie du programme.

Ces cours sont encadrés par Michèle CROIZAT, professeur diplômé d'Etat qui adapte les exercices selon les possibilités de chacune.

Créée fin 1977, la longévité de cette association n'est plus à démontrer et son succès ne peut qu'engendrer une certaine fierté.



Les adhérentes viennent également des communes avoisinantes.

Ces séances de remise en forme tonic sont ouvertes à tout public (féminin) à partir de 18 ans.

Afin d'élargir la diversité des exercices, du matériel est mis à disposition tel que : ballons, bâtons, élastiques, haltères.

Les séances ont lieu le lundi soir de 20 h à 21 h à la salle des fêtes de Saint-Vérand.

La première séance est gratuite.



COMITES DES FETES

Le comité des fêtes vous donne rendez-vous pour deux événements à ne pas loupier.

La **mondée se déroulera le 7 janvier 2023** à la salle des fêtes de Saint-Vérand.

Le **4 février 2023, une randonnée nocturne** vous sera proposée.

Départ à 17h, ravitaillements et soupe à l'arrivée.

YOGMAYA

Yoga et méditation : les séances ont lieu à la mairie, dans la salle Paul Berret.

Yoga :

Le mardi de 10h à 11h30 (avec le Mixage Café)

Le mercredi de 18h30 à 20h et le vendredi de 18h30 à 20h

Méditation :

Le mercredi de 17h à 18h15 (avec le Mixage Café)



Renseignements sur yogmaya-yoga.fr ou au 07.89.49.47.37



SPORTS LOISIRS BIEN-ETRE

Des perspectives encourageantes

Après une saison 2021/2022 exceptionnelle avec 167 inscriptions (+ 30% par rapport à l'année précédente), nous démarrons la 5^{ème} avec beaucoup d'espoir. En effet, avant que ne se tienne le forum des associations dimanche 4 septembre, nous comptons déjà 100 inscriptions prises lors de la permanence de juin ou durant l'été. Un grand merci pour la fidélité de nos adhérent(e)s et pour la confiance accordée par celles et ceux qui nous rejoignent. Le bouche à oreille fonctionne à merveille, notre association est attractive.



**Pour tout renseignement,
vous pouvez joindre
Christelle :**

Téléphone : 06 26 61 18 71
Courriel : assoslbe@yahoo.com
<https://www.facebook.com/SportsLoisirsBienEtre>

Nos prochains évènements

Le début de notre 5^{ème} saison sera marqué par la 1^{ère} **Assemblée Générale électorale** de notre association. Prévue le **samedi 5 novembre** de 9h30 à 12h à la salle des fêtes, elle sera l'occasion pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'investir dans son fonctionnement et son développement de se manifester.

Catherine et Daniel Blanc, actuel(le)s présidente et trésorier souhaitent que de nombreuses personnes répondent à l'appel à candidature qui sera lancé fin septembre / début octobre.

Après deux années marquées par la crise sanitaire et ses restrictions, nous espérons pouvoir assurer le **temps convivial de mi-saison prévu le vendredi 13 janvier 2023**.

EDITIONS ACHILLE LESCABOT

association Thélème
Spectacle théâtral
HOMMAGE A MOLIERE

**Salle des fêtes
ST VERAND**
Samedi 10 décembre 2022
tout public 20h30 Entrée libre

Week-end « Théâtre et lecture » les 10 et 11 décembre 2022 à la salle des fêtes. L'association « Editions Achille Lescabot » vous propose deux grands rendez-vous :

- Soirée théâtrale le samedi soir à 20h30. Dans le cadre de l'année « Molière », la troupe de Thélème vous jouera sa dernière pièce : « Hommage à Molière ». Des scènes parmi les plus connues de notre grand auteur comique alternent avec des rappels sur sa vie et son œuvre.

En costume d'époque et sur une musique de Lully, les comédiens de Thélème vous proposent un spectacle théâtral tout public. Entrée libre.

- Salon du livre : le rendez-vous annuel des passionnés de lecture se déroulera le dimanche de 9h30 à 17h. Une quinzaine d'auteurs locaux viendront dédicacer pour vous leurs œuvres. Romans, poésie, humour, thriller, livres historiques ou contes pour enfants, tous les thèmes seront présents. Entrée libre.

DES LIVRES et VOUS
salon du livre
organisé par les Ed. A. Lescabot
Salle des Fêtes de ST VERAND

entrée libre
dimanche 11 décembre de 9h30 à 17h

AS VERSAU

Le club de foot l'AS VerSau vous donne rendez-vous pour plusieurs évènements :

- le 15 octobre pour la braderie du club au stade de Saint-Vérand
- le stage de l'école de foot les 01/02 et 03 Novembre 2022
- la vente de boudin le dimanche 15 janvier 2023 devant la salle des fêtes de Saint-Vérand


**Respect, Solidarité, Fair-play,
Goût de l'effort**
**Venez découvrir notre école
de foot et ses valeurs
familiales !**


Une équipe de 15 éducateurs vous accueillera pour des séances d'entraînements accessibles à tous !
Les mercredis de 15h30 à 17h30 au stade de Saint Vérand.
Veuillez contacter Florian Coyat au 0632611532.

- Équipes de U6 (moins de 6 ans) à U15 (moins de 15 ans)
- Section éveil à partir de 3 ans
- Section foot découverte
- 2 sites d'entraînements (St Sauveur et St Vérand)
- 2 stages pendant les vacances de printemps et d'automne
- Entraînements spécifiques





Infos pratiques

Services communaux :

Mairie 04 76 38 11 05

Horaires de la mairie :

- Lundi et jeudi 13h30 -17h
- Mardi, mercredi et vendredi 8h30-12h et 13h30-17h

Mme le Maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.

Zébulon 04 76 64 92 46

Marché des producteurs

Tous les dimanches matins de 9h à 12h

Agence postale

04 76 64 06 46

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi 13h -16h30
- Mercredi 8h30 -11h30
- Samedi 9h - 11h30

MixAge Café

04 76 38 82 19

Du lundi au vendredi de 14h à 18h

<http://mixagecafe.wixsite.com/ccas>

Services intercommunaux :

Eau et Assainissement

Service d'astreinte tous les jours et 24h/24h au **04 76 36 94 01**

Pour les questions d'ordre administratif :

regie.eau@3c2v.fr ou **04 76 64 01 81**

- du lundi au vendredi, de 8h-12h et de 13h30-17h.

Déchèterie

Route de la croix de May à Saint-Sauveur

- Lundi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Mardi : 10h – 18h *
- Mercredi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Jeudi : 9h – 12h et 13h30 – 18h
- Vendredi : 10h – 18h *
- Samedi : 9h – 18h

*Ouverture réservée aux professionnels mardi et vendredi de 8h à 10h sur Saint-Sauveur

Dominique Uni, maire de Saint-Vérand et le Conseil municipal vous convient à l'inauguration de l'extension de la cantine.



Le vendredi 7 octobre 2022 à partir de 18h.

Le rendez-vous est donné dans la cour de l'école maternelle.

La cérémonie des vœux aura lieu
le vendredi 6 janvier 2023
à la salle des fêtes de Saint-Vérand.

CARNET



Décès

- DREVET veuve PILLARD Huguette 28/05/2022
- HUT Michel 08/06/2022
- GERBERT Henri 20/06/2022
- HAUTCOEUR Thomas 02/08/2022
- GUINOT Josette 23/08/2022



Mariage

- Joris JANNEL et Corry MARTIN-JARRAND 18/06/2022
- Karl POLVENT et Cassandre BERNE 02/07/2022
- Vivien LAGORCE et Lise DANIEL 27/08/2022



Naissance

- PICAT HERITIER Pauline née le 27/05/2022 à Voiron
- PICAT HERITIER Léo né le 27/05/2022 à Voiron
- DURAND Mahé né le 06/08/2022 à Voiron



Journal communal

Mairie de Saint Vérand
412 Le village
38160 SAINT VERAND
04 76 38 11 05
mairie@saint-verand-38.fr

Responsable de la publication
Dominique UNI, Maire

Impression

Edité par Press Vercors sur papier recyclé.

Dépôt légal à l'impression.

RETROUVEZ - NOUS

www.saint-verand.fr

Commune de Saint Vérand